

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ALGER I. » Ben Youcef BENKHEDDA »

**Consultation
BUA -2011**

Cahier des Charges

**Entretien, Maintenance & Réparation des Ascenseurs
de la Bibliothèque Universitaire d'Alger1 « Ben-Youcef BENKHEDDA »**

Mars 2011

Introduction :

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités pratiques relatives à l'entretien, la maintenance et la réparation des ascenseurs de la Bibliothèque Universitaire Centrale de l'Université d'Alger 1 « Benyoucef BENKHEDDA » pour une durée d'une (01) année.

Le présent cahier des charges contient toutes les informations de nature à permettre aux soumissionnaires de présenter des offres objectives. Il permettra au contractant de se renseigner sur leur compétence, leur savoir faire et leur maîtrise d'une telle prestation, et ce en vue de sélectionner les meilleures offres possibles sur la base d'une évaluation technique et financière.

Définition des termes utilisés dans le présent Cahier des Charges :

a.- Le Service Contractant : Désigne la structure qui a lancé l'avis d'appel d'offres pour la conclusion du marché à savoir l'université d'Alger, La Bibliothèque universitaire centrale.

b.- Le cocontractant : Désigne le fournisseur qui a été retenu en vue de contracter le marché, objet de du présent avis.

c.- La convention: Signifie l'accord passé entre le contractant et le cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des travaux, objet de l'appel d'offres.

d.- Le soumissionnaire : Désigne le fournisseur qui a présenté une offre en vue de fournir les titres de périodiques objets du présent cahier des charges.

Demande d'éclaircissement :

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges et documents du présent appel d'offres est tenu de notifier une requête au service contractant par écrit. La réponse qui lui est notifiée par le service contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des fournisseurs qui ont retirés le cahier des charges.

Contenu du dossier de soumission :

Les dossiers de soumission comprendront une offre technique et une offre financière à savoir :

a) L'offre technique comprendra :

- La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint)
- Le présent cahier des charges ainsi que le projet de convention signé et paraphé par le soumissionnaire.
- Les références bancaires
- Le registre de commerce en cours de validité
- Déclaration de probité
- Le numéro d'identification fiscale (NIF)
- Copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire
- Expérience de l'entreprise.
- Attestations de bonnes exécutions

b) L'offre financière comprendra :

- La soumission dûment datée et signée suivant le modèle en Annexe I
- Le bordereau des prix unitaires dûment signés par le soumissionnaire
- Le devis quantitatif - estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.

c) Mention des prix : Le soumissionnaire indiquera sur le bordereau des prix appropriés, les prix unitaires et le prix global des offres qu'il se propose de livrer en exécution de la présente convention. Ces derniers seront libellés exclusivement en Dinars Algériens, exprimés (Prix unitaire et global) en hors taxes et en toutes taxes comprises. Les prix sont fermes et non révisables pendant la durée du marché. La décomposition du prix entre ses différentes composantes, effectuée par le soumissionnaire, n'aura pour objet que de faciliter la comparaison des offres par le service contractant. Elle ne limitera en aucune façon le droit du service contractant de passer le contrat sur la base d'une quelconque des conditions offertes par le soumissionnaire.

Dépôt des offres:

Les offres techniques et financières seront fermées cachetées séparément dans deux enveloppes intérieures et intégrées dans l'enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porter l'objet du projet le numéro d'appel d'offre et la mention » Soumission à ne pas ouvrir « avec l'adresse du service contractant. Les offres doivent être déposées (ou transmises) à l'adresse ci-après :

Université d'Alger
Bibliothèque Universitaire
02, rue DIDOUCHE Mourad Alger

Date et limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quinze (15) jours à compter de la date de contact avec les fournisseurs. L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12h00 . Toutefois, le service contractant a toute latitude pour proroger le délai de dépôt des offres.

Ouverture et analyse des offres :

L'ouverture des plis (Technique en premier lieu puis financière le jour même, juste après la signature du P.V. d'analyse technique) s'effectuera dans les locaux de la Bibliothèque Universitaire.en présence des fournisseurs ou de leur représentants à 12h.30 .soit une demi heure après l'heure de la cloture des dépôts.

Tout soumissionnaire ne respectant pas la totalité des clauses sera exclu de la présente consultation

Convention pour l'Entretien et la Maintenance des Ascenseurs de la Bibliothèque de l'Université d'Alger.

Article 1 : Objet de la Convention

La Présente Convention a pour objet de définir les modalités de vérification et de maintenance de l'installation des Ascenseurs installée à la Bibliothèque Universitaire d'Alger. Le Lot est Composé de quatre (04) Ascenseurs

- ✚ Un (01) Monte Charge
- ✚ Un Ascenseur
- ✚ Deux (02) Montes livres

Ainsi que leur environnement :

- ✚ Cabines
- ✚ Armoires et câblage électriques
- ✚ Câblage

Article 2 : Mode de passation

Le présent contrat est passe de gré à gré.

Article 3 : Modalité d'intervention du Prestataire

a) Le Cocontractant s'engage à fournir par écrit, un rapport détaillée sur l'état du système complet objet de la présente convention avant la signature du contrat.

b) Le Cocontractant s'engage à contrôler de façon systématique le bon fonctionnement des installations une fois par mois et à la demande de la bibliothèque universitaire chaque fois que la nécessité l'exige.

c) Le cocontractant s'engage à informer par écrit, le client de l'état de l'appareil sous contrat à chaque passage de ses techniciens. En cas de défectuosité d'une pièce, le Cocontractant s'engage à en assurer la réparation ou le remplacement, dans un cadre dissocié, sur présentation d'un des documents ci-après désignés :

1. Bon de commande du client remis à l'entreprise.
2. Approbation du devis par le client.

Article 4 : Contenu de la prestation

1.- Contrôle :

Le contrôle comprend des visites périodique d'entretien et de sécurité indispensables au fonctionnement normatif de l'appareil et à sa longévité et vérification des éléments constituant l'environnement complet (Armoires électrique, Cabines Câblage,...) Ces Visites mensuelles comprennent entre autres :

- ✚ Visites mensuelles de nettoyage et graissage des organes mécaniques.
- ✚ Nettoyage mensuel de la cuvette, du dessus de la cabine et de la machinerie.
- ✚ Fourniture des produits nécessaires à la lubrification et au nettoyage nécessaire (l'huile, graisse, chiffons).

2.- Dépannage :

Le Cocontractant s'engage à la demande du client à :

- ✚ Intervenir pendant les jours et heures normaux de travail de l'unité en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux de l'appareil.
- ✚ Intervenir dans les vingt quatre heures (24) qui suivent la demande d'intervention de la part du contractant
- ✚ Fournir gratuitement les petites pièces nécessaires à l'entretien courant (ligatures- ressorts- fusibles- petites vis).
- ✚ Remplacement des lampes défectueuses d'éclairage cabine.
- ✚ Vérification des câbles et des parachutes une fois par an
- ✚ Remplacement des éléments défectueux
- ✚ Réparation et au besoin le remplacement des éléments défectueux chaque fois qu'un incident ou panne lui son signalés par la Bibliothèque.

Article 5 : Garantie du Cocontractant :

Le Cocontractant garanti formellement, l'approvisionnement et le remplacement des pièces reconnues défectueuses, durant la validité du présent contrat et plus précisément la réalisation de toutes ses obligations contractuelles.

Article 6 : Responsabilité du Cocontractant

La responsabilité du **Cocontractant** reste engagée durant toute la durée de la convention en cas d'accident technique, de rupture de câble, de défaillance
Par contre, Le cocontractant est dégagé de toute responsabilité en cas d'intervention de toute personne qui lui serait étrangère, dans l'entretien ou la vérification du système sans son accord préalable.

Article 7 : Constat des Travaux

A l'occasion de chacune de ses interventions, le prestataire présentera un procès verbal dans lequel seront consignés :

- ✚ La nature des opérations effectuées
- ✚ La liste des éléments réparés ou remplacés
- ✚ Le constat de bon fonctionnement de l'installation

Ce procès verbal qui fait fonction de « service fait » sera nul s'il n'est pas contresigné par la bibliothèque.

Article 8 : Obligation de la Bibliothèque

Lors des visites ou prévisions, le contractant fournira aux techniciens du Cocontractant, toutes les facilités dont ils pourraient avoir besoin, pour mener à bonne fin leur mission (accès aux locaux, échelles, déplacement d'objets encombrant les surfaces).

Article 9 : Disposition financières

Le montant de l'intervention est déterminée comme suit :

- ✚ Contrat de maintenance (Conformément aux articles 4 & 5 (Prix Unitaire T.T .C)

Ce montant est ferme et non révisable pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

Article 10 : Mode de paiement

Le paiement se fera de la manière suivante :

- ✚ 25 % à la fin du 1^{er} semestre.
- ✚ 25 % à la fin du 2^{ème} semestre.
- ✚ 25 % à la fin du 3^{ème} semestre.
- ✚ 25 % à la fin du 4^{ème} semestre.

Article 11 : Validité de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une (01) année à compter de la date de sa signature par les deux parties. Elle peut être renouvelable à la demande d'une des parties un (01) moins avant son échéance.

Alger le

Le Cocontractant

Le Contractant

Nom & prénom

Nom & prénom

Signature

Signature

SOUSSION

Etablie en application des dispositions de l'article Décret présidentiel N° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés Publics

Je soussigné :

Nom et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Demeurant à : _____

Profession : _____

Nationalité : _____

Agissant au nom et pour le compte de : _____

Inscrit au registre de commerce : _____

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix et un devis estimatif établi conformément aux cadres figurant au dossier de cahier des charges.

Me soumet et m'engage envers l'Université d'Alger -

Pour exécuter les travaux de : _____
conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : _____ en TTC

L'Université d'Alger se libérera des sommes dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire au nom de _____ .N° _____

Adresse : _____

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de l'Entreprise, que ladite entreprise ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur et les dispositions de l'ordonnance 03.03. du 19.07.2003 relative à la concurrence.

Fait à,
Nom, Qualité,
Signature et Timbre humide

DECLARATION A SOUSCRIRE

Etablie en application des dispositions portant réglementation des marchés Publics

- 1.-Dénomination de la société : _____
 - 2.-Adresse du siège social : _____
 - 3.-Forme juridique de l'entreprise : _____
 - 4.-Montant du capital social : _____
 - 5.-Numéro et date d'inscription au registre de commerce : _____
 - 6.-Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du marché : _____
 - 7.-Nom , Prénom, date et lieu de naissance, et nationalité du ou des responsables statutaires et des personnes ayant qualités pour engager l'entreprise à l'occasion du marché :
Nom et Prénom : _____
Date et lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
 - 8.-Existe t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal, section commerciale ?
 - 9.-L'entreprise est-elle en Etat de liquidation ou règlement judiciaire ?
 - 10.-Le déclarant atteste que la société n'est pas en Etat de faillite : _____
- Le déclarant a t-il été condamné en application de la législation en vigueur relative à la répression des infractions économiques et de l'ordonnance n° 03.03.du 19.07.2003 relative à la concurrence
- Dans l'affirmative :
- a.- Dans le jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire
 - b.- Dans quelles conditions l'entreprise est-elle autorisée à poursuivre son activité . Indiqué le Nom et l'adresse du liquidateur ou de l'administration au règlement judiciaire
- 11.- Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite.
- 12.-Nom, Prénom, date et lieu de naissance et nationalité du signataire de la déclaration
Nom et Prénom : _____
Date et lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts de l'entreprise, que ladite entreprise ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation en vigueur.
Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/66, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à,

Nom, Qualité,

Signature et Timbre humide